

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00395
Numéro SIREN : 404 697 971
Nom ou dénomination : A.A.F.P. COMMUNICATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2021 sous le numéro de dépôt 17284

A.A.F.P. COMMUNICATIONS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 80 000 Euros
5, rue des Maréchaux
35 132 VEZIN LE COQUET

404 697 971 RCS RENNES

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIEE UNIQUE DU 31 MARS 2020**

Le trente et un mars deux mille vingt, à vingt heures, la Société CAIRN 612, Société à Responsabilité, au capital de 100 000 euros, ayant son siège social 5, rue des Maréchaux – 35 132 VEZIN-LE-COQUET, immatriculée 808 038 442 RCS RENNES, propriétaire de la totalité des actions de la société A.A.F.P. COMMUNICATIONS, et représentée par M. Frédéric BARET et Mme Isabelle DELNEUFCOURT,

A pris les décisions suivantes relatives à :

- Non renouvellement des mandats des Commissaire aux Comptes,
- Questions diverses,

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de prendre acte de l'expiration du mandat des commissaires aux comptes LMR AUDIT Commissaire aux Comptes titulaire et Mme Véronique LECOMTE Commissaire aux Comptes suppléant, et décide de ne pas les renouveler, la société n'ayant plus d'obligation légale de nommer des commissaires aux comptes.

SECONDE DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique.

CAIRN 612

représentée par M. Frédéric BARET et
Mme Isabelle DELNEUFCOURT

